





Retrouvez toutes les informations sur le fonctionnement de la mutuelle ainsi que votre espace adhérent via notre site internet : https://www.mutuelle-eiffage-energie.fr

AJUSTEMENT DES COTISATIONS POUR 2023

Le conseil d'administration, toujours attentif à la situation des adhérents, a jugé nécessaire de réajuster les cotisations de manière raisonnable et supportable pour tous.

	ADHÉRENT EN ACTIVITÉ Régime Général	ADHÉRENT EN ACTIVITÉ Alsace - Moselle	adhérent Retraité
ADHÉRENTS SEULS	41,90 €	21,00€	49,50 €
ADHÉRENTS COUPLES	73,05 €	36,50 €	85,95 €
ADHÉRENTS FAMILLES	78,15 €	39,10 €	91,75 €
ADHÉRENTS SEULS + ENFANT(S)	52,30 €	26,15 €	61,15 €

DÉLAI D'ENVOI

Le règlement mutualiste (article 12) précise que les décomptes de la sécurité sociale doivent être adressés à la mutuelle dans un délai de 2 ans à partir du remboursement par la S.S. Pour les factures de ticket modérateur le délai court à partir de la date d'émission. Au-delà de ce délai de forclusion, les adhérents ne peuvent plus prétendre aux remboursements de la mutuelle.



TOUJOURS MOINS DE RESTE À CHARGE OPTIQUE ET AUDIO

Un partenariat avec le réseau Kalixia vous permet dès à présent :

- d'obtenir des réductions sur les soins coûteux de l'optique,
- d'obtenir des prestations et des services de qualité,
- de respecter une charte éthique de bonnes pratiques,
- de ne pas avoir d'avance de frais grâce au tiers-payant systématique.

Localisez le centre le plus proche de chez vous en vous connectant à votre espace adhérent du site internet.

🛍 MUTUELLE SANTÉ EIFFAGE ENERGIE

117, rue du Landy - BP 80008 93213 La Plaine St Denis cedex

Tél. 01 55 87 53 01 - Fax: 01 55 87 53 05

de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30

N'hésitez pas à nous contacter par mail :

mutuelle.energie@eiffage.com



SERVICE D'ASSISTANCE À VOTRE ÉCOUTE

Des services et prestations d'assistance vous sont proposés :

- Écoute, Conseil et Orientation
- Accompagnement Psycho-Social
- Hospitalisation, Immobilisation, Maternité
- Prestations complémentaires en soutien à la Maternité
- Accompagnement des patients souffrant d'un cancer
- Accompagnement des situations de handicap
- Accompagnement des Aidants
- Accompagnement des décès en France

Un conseiller est à votre disposition 24h/24, 7j/7 au 09 69 32 94 26. Ensemble, nous trouverons une solution.

VOUS RENCONTREZ UNE SITUATION DIFFICILE?

Avec « MonPsy », bénéficiez de 8 séances par an chez un ou une psychologue (sur orientation du médecin)

COMMENT ÇA MARCHE?

1. Rencontrez un médecin

Le médecin échange avec vous pour s'assurer que MonPsy est adapté à votre situation. Vous pouvez consulter différents types de médecins (généraliste, gynécologue, médecin scolaire, protection maternelle et infantile, etc)

2. Prenez rendez-vous avec un psychologue partenaire

Commencez vos 8 séances par an en présentiel ou à distance. La première séance doit obligatoirement être en

3. Faites vous rembourser

L'Assurance Maladie et votre mutuelle vous remboursent

4. Ou n'avancez aucun frais

Si vous êtes éligible au tiers payant obligatoire.

COMBIEN ÇA COÛTE?

Tarifs des séances des psychologues partenaires

> 1^{re} séance (évaluation) : 40 €

> Les séances de suivi : 30 €

Prise en charge

> 60 % par l'Assurance Maladie >40 % par la complémentaire santé ou la mutuelle

Comment s'effectuent les remboursements?

Envoyez votre feuille de soins et le courrier d'adressage de votre médecin à votre organisme d'Assurance Maladie après chaque séance ou à la fin de plusieurs séances.

Retrouvez toutes les informations utiles sur monpsy.sante.gouv.fr



TIERS-PAYANT

Lorsque vous avez payé la part mutuelle à un pharmacien, laboratoire, radiologue, dentiste, etc. ... Pensez à envoyer la facture à la mutuelle pour vous faire rembourser.

Seuls les décomptes portant la mention « décomptes transmis à la Mutuelle » sont télétransmis. Les autres doivent être adressés obligatoirement à la Mutuelle.

EIFFAGE-MUTINFO62 fiche210x297.indd 1 29/11/2022 22:22

PRESTATIONS MUTUELLE 2023

Taux calculés sur le tarif de base de la sécurité sociale en application des textes sur les CONTRATS RESPONSABLES

	Sécurité sociale	Mutuelle	Total
Honoraires médicaux, radiologie, petite chirurgie actes techniques médicaux : Soins effectués par des médecins signataires du Option Pratique Tarifaire Maîtrisee (OPTAM)	70%	300%	370%
Honoraires Médicaux : Soins effectués par des médecins NON signataires OPTAM (dont TM 30%)	70%	130%	200%
Analyses / Auxiliaires médicaux (infirmiers, kiné, orthophonistes, orthoptistes)	60%	300%	360%
Transport	65%	135%	200%
Forfait pour actes lourds			24€
Ostéopathie, chiropractie, acupuncture, diététique, pédicure/podologie	Plafonnée factures pa		30€
Psychologie pour mineurs (Limitée à 2 séances/an)*			20€
Psychologie pour majeurs (Limitée à 4 séances/an)*			60€
Soins dentaires	70%	300%	370%
Prothèse dentaire	70%	500%	570%
1 implant dentaire + 1 pilier (1 fois/an)		700€+	300€
Parodontie (1 fois/an) 2500 €	par an		250€
Orthodontie	100%	300%	400%
Pharmacie (vignette blanche)	65%	35%	100%
Pharmacie (vignette bleue)	30%	70%	100%
Pharmacie (vignette orange)	15%	85%	100%
Hospitalisation, Frais de séjour et honoraires diver	s 80%	20%	100%
Forfait journalier		20	€/jour
Chambre particulière (45 jours par an)		60	€/jour

	Sécurité sociale	Mutuelle	Total		
Frais d'accompagnant enfant de - de 12 ans (20 nuits	rais d'accompagnant enfant de - de 12 ans (20 nuits par an)		20 € / nuit		
Hospitalisation – Honoraires chirurgiens. Soins effectués par des médecins signataires OPTAM	100%	300%	400%		
Hospitalisation – Honoraires chirurgiens Soins effectués par des médecins NON signataires OPTAM	100%	100%	200%		
Prothèse auditive (Adultes: 1000 €/oreille/an) Enfants :	60%	240%	300%		
Appareillage, orthopédie, dispositifs médicaux	60%	240%	300%		
Optique : verres et/ou monture remboursés par la Sécurité Sociale	60%	0%	60%		
Enfants : forfait optique (1 fois par an de date à date)		220 € dont 80 € maxi po			
Adultes: Forfait optique unifocal (1) 1 fois tous les 2 ans		350 € dont 100 € maxi po			
Forfait optique multifocal (1)		550 € maxi dont 100 € maxi pour la monture			
Chirurgie laser des yeux (par œil et par an)			750€		
Lentilles non remboursées par la S.S.		2 factures de 75 €	par an maxi		
Cure thermale - surveillance médicale	70%	30%	100%		
Cure thermale - forfait thermal	65%	35%	100%		
Cure thermale - forfait transport et hébergement (Si pris en charge par la S.S.)	65%	35%	100%		
Décès adhérent			1144€		
Prestations de prévention : Ostéodensitométrie	70%	30%	100%		
Vaccin anti-grippe			8€		
Vaccins (liste de l'arrêté du 8 juin 2006)	65%	35%	100%		
Assistance RMA (Tél. 09 69 32 94 26 - 24h/24 - 7j/7)					

EXEMPLES DE REMBOURSEMENT VISÉS PAR L'ENGAGEMENT SUR LA LISIBILITÉ DES CONTRATS*

Exemples	Prix moyen pratiqué ou tarif réglementé	Remboursement de l'assurance maladie obligatoire	Remboursement de l'assurance maladie complémentaire	Reste à charge
HOSPITALISATION				
Forfait journalier hospitalier en court séjour	20,00€	0€	20,00€	0€
Honoraires du chirurgien avec dépassement d'honoraires maîtrisés (adhérent à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO) en clinique pour une opération chirurgicale de la cataracte	413,00 €	271,70 €	141,30 €	0€
Honoraires du chirurgien avec dépassement d'honoraires libres (non adhérent à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO) en clinique pour une opération chirurgicale de la cataracte	451,00€	271,70 €	179,30 €	0€
OPTIQUE				
Équipement optique de classe A (monture + verres) de verres uni-focaux (équipement 100% santé)	125,00€	22,50 €	102,50 €	0€
Équipement optique de classe B (monture + verres) de verres uni-focaux	339,00€	0,09€	338,91€	0€
DENTAIRE				
Détartrage	43,38 €	30,36€	13,02€	0€
Couronne céramo-métallique sur incisives, canines et premières pré-molaires (prothèse 100% santé)	500,00€	84,00€	416,00€	0€
Couronne céramo-métallique sur deuxièmes pré-molaires	550,00€	84,00€	466,00€	0€
Couronne céramo-métallique sur molaires	547,90 €	84,00€	463,90 €	0€
AIDES AUDITIVES				
Aide auditive de classe I par oreille (équipement 100% santé)	950,00€	240,00€	710,00€	0€
Aide auditive de classe II par oreille	1534,00€	240,00€	1000,00€	294,00€
SOINS COURANTS				
Consultation d'un médecin traitant généraliste sans dépassement d'honoraires	25,00€	16,50 €	7,50 €	1,00€
Consultation d'un médecin spécialiste en gynécologie obstétrique sans dépassement d'honoraires	30,00€	20,00€	9,00€	1,00€
Consultation d'un médecin spécialiste en gynécologie obstétrique avec dépassement d'honoraires maîtrisés (adhérent à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO)	44,00€	20,00€	23,00 €	1,00€
Consultation d'un médecin spécialiste en gynécologie obstétrique avec dépassement d'honoraires libres (non adhérent à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO)	58,00€	15,10 €	23,00€	19,90 €

 $^{{}^*\}text{Liste détaillée des exemples de remboursement téléchargeable sur le site internet : www.mutuelle-eiffage-energie.fr}$

^{*} La facture devra comporter obligatoirement le code ADELI